



Clôture grillagée entre 2 parcelles

Par **nalan**, le **17/12/2008** à **13:09**

Bonjour,

Je fais bâtir en limite de propriété. Le grillage de clôture appartient au voisin. L'artisan qui a creusé les fondations a détruit la clôture au delà du pignon de 3m de chaque angle. Quel est mon recours vis à vis de cet artisan qui a vandalisé le grillage? puis-je exigé qu'il remette en état cette séparation entre nos deux parcelles?
merci pour votre aide.